

Questions orales

M. Mazankowski: Pour apprendre à tromper les gens, il suffit d'étudier le comportement du député durant la dernière campagne électorale.

Je lui rappelle que nos lois commerciales restent en vigueur, tout comme celles des États-Unis. Nous imposons actuellement des droits compensateurs sur le maïs provenant de ce pays. Nous appliquons donc nos lois de la même façon. En cas de pratiques commerciales injustes, nous pouvons recourir aux lois et aux mécanismes établis pour protéger nos producteurs. Nous allons en appeler de la décision parce que nous croyons pouvoir obtenir gain de cause.

[Français]

LES PERTES ENCOURUES PAR LES PRODUCTEURS DE
PORC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai aussi une question pour le ministre de l'Agriculture.

J'aimerais que le ministre de l'Agriculture m'explique la raison pour laquelle cette action a été introduite le 5 janvier, soit cinq jours après l'adoption du libre-échange? Je voudrais demander au ministre: Qu'est-ce qu'il a à dire aux producteurs de porc qui déjà perdent de l'argent parce qu'ils vendent à 53c. ou 54c. la livre? Comment peut-il expliquer les 3,5c. supplémentaires? Et comment les producteurs vont-ils accepter cette perte-là? Qu'est-ce qu'ils devraient faire pour la compenser?

[Traduction]

M. Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Le député aurait intérêt à obtenir des renseignements exacts, car il n'y a pas de droit compensateur de 3,5c. la livre à payer en ce moment. Il s'agit d'un examen préliminaire. Nous nous opposons à un tel droit, et personne ne paie ce droit en ce moment.

[Français]

L'AIDE AUX PRODUCTEURS DE PORC—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

La menace des 3,5c. pèse sur la tête de chacun des producteurs de porc du Québec. Son ministre d'État s'est promené toute l'année passée à promettre aux producteurs québécois le libre accès au marché américain, en disant aux producteurs de porc: Il n'y a pas de problèmes, vous pourrez vendre sur le marché américain sans surtaxe. Comment peuvent-ils aujourd'hui avoir le front de leur dire: «Il n'y a pas de problèmes.»? Il y a un problème.

C'est que d'ici 45 jours, ils seront obligés de mettre l'argent de côté pour la payer, éventuellement.

Donc, il y a un manque à gagner réel de 3,5c. Qu'est-ce que le gouvernement est prêt à offrir aux producteurs pour compenser cela?

[Traduction]

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je parlerai d'accès assuré au marché. Nous sommes le plus gros exportateur de porc vers le marché américain. Nous avons accès à ce marché et nous continuerons d'y avoir accès.

Il se peut que, de temps à autre, des différends commerciaux surgissent, mais le régime de libre-échange met à notre disposition un nouveau mécanisme de règlement des différends juste et équitable. Nous ne disposons pas d'un tel mécanisme auparavant.

* * *

• (1540)

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE CONSERVATION DU SOL

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre de l'Agriculture. Il sait que toutes les Prairies, surtout le sud de la Saskatchewan, ont grand besoin d'aide pour mettre en oeuvre le programme de conservation des sols.

Le ministre sait également qu'un projet d'entente entre la Saskatchewan et le gouvernement fédéral dort sur son bureau. Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux agriculteurs de la Saskatchewan si cette entente sera signée et quand?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis convaincu que les agriculteurs de la Saskatchewan auront constaté avec joie que le député s'inquiète de la conservation des sols et de l'eau et de l'approvisionnement suffisant en eau dans leur province. Je suis certain que les agriculteurs en seront très heureux.

Il est vrai qu'un programme de conservation des sols et de l'eau a été annoncé en décembre 1987. Nous travaillons, de concert avec la province, à l'élaboration de projets conformes aux dispositions de ce programme. Nous sommes en négociations permanentes avec la Saskatchewan qui nous a soumis une proposition que nous sommes en train d'étudier. Dès que nous aurons déterminé si elle répond à tous les critères, nous prendrons les mesures voulues.